

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel

Jeudi 15 septembre 2016

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MARTIN P., DESSALLES N., DUBREUIL A., AUGIAT J.C., TABUTIN M., JANNOT C., ABRANOWITCH S., PENAUD J.P., VENUAT J., CHABROL J.E., GALLEAZZI J., LHOPITEAU A., MARTIN J.P., DUMONTET B., MERVAUX M.P., DUBREUIL J.C., NOWAK P., ROLIN S., BEAUFILS W., JANQUOT C., PETIT E., DUMONTET J.M.

Délégués excusés : DEVAUX L., COULANJON J., BRODIN G., (pouvoir à A. DUBREUIL), LECLERC C., (pouvoir à M. TABUTIN), DAUGERON D. (pouvoir à C. JANNOT), PICARELLI V. (pouvoir à J. VENUAT), VALLET F. (pouvoir à JP. MARTIN), PHILIPPON A., LAMY R. (pouvoir à W. BEAUFILS), VINCENT G.

L'ordre du jour était le suivant :

- ✓ Point sur les projets de Maison de Santé d'Huriel et La Chapelaude (présentation d'un nouveau projet immobilier)
- ✓ Location des locaux de l'atelier de la rue du cimetière à Huriel à l'association « Stylo en piste »
- ✓ Augmentation des tarifs des repas collectifs de la SOGIREST et avenant pour repas du soir
- ✓ Personnel: contrat de Monsieur Devimeux
- ✓ Chantier jardin: convention avec L'IERE, acquisition éventuelle du véhicule.
- ✓ Location d'un nouvel atelier par la société Apiruche dans l'hôtel d'entreprises
- ✓ Point sur l'ouverture du gîte de Chazemais
- ✓ Point sur la fermeture de la perception d'Huriel
- ✓ Questions diverses

Maisons de santé d'Huriel et la Chapelaude

▪ Maison de Santé d'Huriel

La Commune d'Huriel a mandaté le cabinet d'architecte de Nathalie Lespiaucq pour travailler sur une perspective d'aménagement global de la parcelle acquise à l'arrière de la salle des fêtes d'Huriel. Ont ainsi été positionnés le pôle de santé, le local pour l'ambulancier, la pharmacie, mais aussi d'éventuels locaux pour l'opticienne et une clinique vétérinaire. Une surface de 900 m² a été réservée pour la Maison de Santé avec une possibilité d'extension.

S'agissant du financement de la DETR, Monsieur Galland a confirmé que les sommes avaient été réservées mais que le versement n'aurait lieu qu'après l'engagement formel des praticiens de santé.

L'architecte retenu pour la maîtrise d'œuvre travaille actuellement sur l'esquisse du projet en vue d'affiner les coûts financiers qui seront soumis aux professionnels de santé.

▪ Maison de Santé de la Chapelaude

Le préfet de l'Allier ne souhaite pas, semble-t-il, soutenir au titre de la DETR, le projet de Maison de Santé de La Chapelaude car les 2 équipements seraient trop proches géographiquement. Une nouvelle approche du dossier a été faite par la commune car le médecin propriétaire du cabinet actuel serait prêt à vendre ses locaux. La municipalité a donc confié à un architecte une pré-étude d'aménagement pour pouvoir disposer de 2 cabinets médicaux en ré-de-chaussée et des cabinets, à l'étage, à destination de professionnels de santé en vacation. La mise en accessibilité des locaux entraînera la création d'un élévateur pour accéder à l'étage.

La première approche des coûts est la suivante :

- Extension sur cour intérieure d'environ 36 m² : 52 200 € HT
- Réhabilitation des locaux 128 m² : 89 600 € HT

• Mise en place d'un monte élévateur :	25 000 € HT
• L'achat des locaux et de la parcelle:	50 000 € HT
• Maîtrise d'œuvre (10%) :	16 680 € HT
• Le bureau contrôle + SPS + une mini étude de sol:	8 000€ HT
TOTAL	241 480€ HT

Les points forts de ce projet sont les suivants :

- Projet permettant la réhabilitation d'un bâti en centre bourg
- Projet situé dans la zone de réaménagement du bourg profitant de la mise en accessibilité de l'ensemble « boulangerie, pharmacie, cabinet médical »
- Projet à coût réduit cohérent avec le besoin local.

Le Conseil Communautaire valide la poursuite de la réflexion en ce sens. Le Président et le Maire de la commune iront à la rencontre de Monsieur le Sous-Préfet pour présenter ce nouveau projet.

Location des locaux de l'atelier de la rue du cimetière à Huriel à l'association « Stylo en piste »

Le projet de l'association « Stylo en piste » est mené par Madame Fabienne Rêve-Perichon qui souhaite animer des ateliers d'écritures et de calligraphie. Son activité se poursuivra par la création d'une librairie avec un café littéraire. Le Conseil Communautaire décide de donner sa chance à ce projet qui a sa place dans le village d'art et autorise le Président à signer un bail précaire avec l'intéressée.

Augmentation des tarifs des repas collectifs de la SOGIREST et avenant pour repas du soir

Le bilan du service de portage de repas fait apparaître un déficit non négligeable au cours des dernières années d'exercice (12 662 € en 2015). Ceci peut s'expliquer en partie par la perte de clients déçus par la qualité des repas de la Société Sogirest qui sont partis à la société STB.

Afin de pallier à ce déficit et faute de pouvoir diminuer les dépenses qui sont incompressibles, le Conseil Communautaire convient de procéder à une augmentation du tarif des repas. Plusieurs hypothèses d'augmentation sont proposées (4%, 7%,10%).

Le Conseil Communautaire conscient que ce dispositif constitue un service à la population décide de tenir compte du niveau des retraites du territoire et de procéder à une augmentation de 4% seulement. La recette supplémentaire ne comblera par le déficit qui sera pris sur les fonds propres de la Communauté de Communes. L'impact sur les revenus des clients sera de l'ordre de 8 à 9 € par mois selon le type de repas.

Les nouveaux tarifs seront les suivants :

Type de repas	Tarif actuel	Augmentation
		4%
Menu fixé d'avance	7,11 €	7,39 €
Repas à la carte	7,44 €	7,74 €
Repas collectif	3,36 €	3,49 €

Par ailleurs, un courrier sera adressé aux municipalités hors territoire desservies par le service pour leur faire part de ce déficit et leur demander de se positionner.

Personnel : fin du contrat de Monsieur Jérôme Devimeux

Jérôme Devimeux a été recruté au service environnement dans le cadre d'un contrat avenir d'une durée maximale de 3 ans mais renouvelable chaque année. Après en avoir délibéré, le conseil décide de poursuivre le contrat pour une année. Une attention particulière sera portée à la formation afin que cet employé puisse par la suite trouver un travail adapté.

Chantier jardin : convention avec L'IERE, acquisition éventuelle du véhicule.

Le Président rappelle la cessation d'activité de l'IERE qui assurait l'encadrement du chantier jardin de Saint-Martinien.

Mr Gelpy, animateur du chantier, avait été recruté en contrat aidé pour poursuivre sa mission mais aussi pour assurer le remplacement de Dominique Rabret (service de repas à domicile) pendant son congé maladie.

L'IERE a accepté de prêter son véhicule (Ford transit 2011: 6 à 9 places 100 500 km) pour covoiturer les stagiaires du chantier. Aujourd'hui, l'association souhaite clore ses comptes et sollicite la Communauté de Communes pour l'acquisition du véhicule.

Le Conseil Communautaire après en avoir débattu décide d'acheter le véhicule pour la somme de 2 500 € net correspondant au prix de vente proposé par l'association.

Location d'un nouvel atelier par la société Apiruche dans l'hôtel d'entreprises

Le Président explique qu'il a dû renoncer au renouvellement du bail précaire signé par la société Concept Réno'Bâti au motif que celle-ci n'avait pas réglé ses loyers depuis plus de 3 mois. Ces derniers doivent donc restituer les locaux courant septembre.

Mme LEY, de la Société Apiruche, souhaite étendre son activité et a demandé à louer un deuxième atelier dans l'hôtel d'entreprise.

Le Conseil Communautaire décide de donner une suite favorable à cette demande. L'intéressée paie actuellement un loyer de 531,10 € HT et le loyer du nouvel atelier sera de 459,19 € HT soit au total 990,29 € HT. Le Conseil décide de faire un effort et de demander un loyer global de 900 € HT. Le Président est autorisé à signer le nouveau bail qui prendra effet au 1^{er} novembre ou 1^{er} décembre 2016.

Point sur l'ouverture du gîte de Chazemais

Le Président explique que l'association Sésame Autisme est entrée dans les locaux fin juillet avec une convention à titre gratuit dans l'attente du règlement de l'ensemble des factures. Tout loyer perçu avant viendrait en déduction de l'aide européenne Leader. Les loyers non perçus seront récupérés par la suite.

Le Conseil Communautaire valide par ailleurs deux dépenses supplémentaires sur le programme :

- CT Elec 466,14 € TTC - complément alarme incendie suite au contrôle du coordonnateur Sécurité Incendie.
- Frans Bonhomme 2 942 € TTC - pour la mise en place de tuyaux pour l'évacuation des eaux usées.

Fermeture de la perception d'Huriel

Le Président propose d'organiser une opération médiatique qui prendra la forme d'une occupation des locaux de la perception le lundi 3 octobre. Les médias : journaux, radios, télévision seront informés de cette action. L'ensemble des membres du Conseil Communautaire et les élus municipaux recevront prochainement des précisions quant à l'organisation de la soirée.

Questions diverses

- ✓ Ludothèque de la Chapelaude

La Commune ayant vendu les locaux occupés gratuitement par l'association, celle-ci recherche un local de 45m², sain, de plain-pied, avec l'électricité et de préférence assez proche de La Chapelaude.

- ✓ Compétence tourisme

Le transfert de cette compétence au PETR pourrait être envisagé afin de donner une meilleure lisibilité à l'offre touristique de la vallée de Montluçon. Les services du PETR travaillent actuellement sur un projet d'office intracommunautaire dans lequel le personnel des offices de tourisme serait intégré. La réflexion menée à cet égard sera présentée par Mme Dubillon à l'automne dans les différents conseils communautaires.

✓ Indemnités de Conseil

Le Conseil Communautaire valide les indemnités pour le receveur d'un montant de 551,41 €.

✓ Décisions modificatives

Suite à des remarques des services fiscaux sur l'élaboration des budgets, il nous est demandé de faire apparaître des ressources propres au niveau des recettes d'investissement. Exemple « gîte handicap » : si on n'a pas de loyer dans l'immédiat, il faut une ressource propre de la Communauté de Communes pour équilibrer l'opération. Le Conseil Communautaire valide donc la décision modificative par laquelle la somme de 16 253 € viendra abonder l'article 7325.

✓ Association des Maîtres Sonneurs

Un travail est actuellement mené pour la constitution de rando-fiches du circuit des Maîtres Sonneurs qui remplaceront le topo guide aujourd'hui obsolète. De même, est à l'étude une proposition de rando mobile. Cette solution est néanmoins impactée par la mauvaise qualité du réseau local. Des devis nous seront adressés prochainement et cette question sera portée devant le Conseil Communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale aura lieu le mardi 18 octobre 2016 à 18 heures à Saint Eloy d'Allier.